

Gilles DURBET  
Mai 2000

**SUCY-EN-BRIE**  
**Sainte Amaranthe**  
**Diagnostic archéologique**

Op. 2000 - 046



Avec le concours de la S.C.I. *Le Domaine de Chaumoncelle*

Gilles DURBET  
Mai 2000

**SUCY-EN-BRIE**  
**Sainte Amaranthe**  
**Diagnostic archéologique**

Op. 2000 - 046

Avec le concours de la S.C.I. *Le Domaine de Chaumoncelle*

## **SOMMAIRE**

Générique	p.2
Conditions générales d'intervention	p.2
Contexte	p.3
Description - résultats	p.5
Interprétation	p.8
Conclusions	p.8
Figures	p.9

## **GENERIQUE**

Opération préventive de fouille d'évaluation archéologique n° 2000 – 046

Dénomination : Sainte-Amaranthe

Département : Val-de-Marne

Commune : Sucy-en-Brie (94071)

Lieu-dit / Adresse : 17, Rue de Boissy

Coordonnées Lambert moyennes : X : 613 650, Y : 118 750

Parcelle cadastrale : AV 48

Titulaire de l'autorisation d'évaluation : Gilles DURBET (Archéologue municipal, Responsable de la Mission Patrimoine de Sucy-en-Brie)

Période d'intervention terrain : du 6/02/00 au 10/02/00

Financement : S.C.I. le Domaine de Chaumoncelle  
Mairie de Sucy-en-Brie

Soutient logistique : Mairie de Sucy-en-Brie (Mission Patrimoine, Service Urbanisme et Services Techniques)

Dépôt provisoire du mobilier archéologique et des documents de fouille : Mission Patrimoine de Sucy-en-Brie

## **CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION**

La Ville de Sucy-en-Brie a marqué sa volonté de préserver le patrimoine historique et archéologique ; les études d'impact menées par la Mission Patrimoine en collaboration avec le Service urbanisme permettent aujourd'hui d'intégrer la démarche scientifique à la dynamique d'aménagement urbain.

Le diagnostic préventif entre dans une logique d'optimisation de l'intervention archéologique en contexte de travaux publics. Cette expertise a pour objectif d'évaluer le potentiel d'un terrain, d'établir des recommandations et éventuellement de proposer des stratégies d'intervention ; elle permet de quantifier les moyens à mettre en oeuvre pour lever l'hypothèque archéologique et ainsi d'optimiser, tant sur le plan scientifique que budgétaire, un éventuel traitement. Cette procédure est garantie par le contrôle des services de l'Etat, légalement compétents.

L'opération a été menée durant cinq jours par Gilles Durbet, archéologue municipal et Olivier Maury, archéologue de l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales.

Nous avons disposé durant 3 jours d'une pelle hydraulique de type *Poclair 80* équipée d'un godet de curage de 180 cm.

## CONTEXTE

Située sur les marges du Bassin de Paris, la commune se développe de part et d'autre de la limite occidentale du plateau de Brie. Elle occupe une des extrémités septentrionales du plateau, d'où elle tire en partie son nom, ainsi que les versants jusqu'à la Marne et la plaine alluviale ; située sur un promontoire, elle est limitée au Nord par le vallon du Morbras, et à l'Est par le ru de la Fontaine de Villiers. La géographie de Sucy concentre l'ensemble des composantes du paysage régional. Les mille quarante trois hectares de son territoire se développent d'Ouest en Est ; on peut distinguer cinq zones :

A l'Ouest, la plaine marécageuse ; d'après les connaissances géologiques acquises sur le quaternaire de la région parisienne<sup>1</sup>, il y a 15000 ans, à la fin du Pléistocène, la Seine a commencé à détourner son cours, pour aboutir aujourd'hui à son sillon actuel. La dernière boucle de la Marne, ainsi que les zones humides au pied du plateau de Brie sont les vestiges de cette ancienne confluence<sup>2</sup>.

Entre la ligne de chemin de fer, longeant la base de la pente, et le vieux bourg, les pentes du rebord du plateau briard sont constituées des colluvionnements du bord du plateau.

Le Centre, situé à environ 93 NGF occupe le versant d'une butte stampienne qui culmine à une altitude de 110 mètres au Fort ; le cœur ancien du village est implanté au niveau de la rupture de pente.

A l'Est, le Bois des bouleaux et la forêt Notre-Dame se développe sur le plateau.

Enfin, au Nord-Ouest, le territoire occupe une partie du versant sud du talweg du Morbras et s'assure un étroit couloir de contact avec la Marne. .

On retrouve à Sucy les formations géologiques constitutives de cet ensemble régional :

Le point culminant de la commune est le sommet d'une butte témoin de sables et de grès stampiens ;

le travertin de Brie est partout présent sous forme détritique, constitué de blocs de la grosseur du poing reliés entre eux par des faciès d'altération parfois très argileux ;

Les marnes vertes affleurent sur les versants à l'altitude moyenne 70 NGF ; elles surmontent les marnes ludiennes et le calcaire de Champigny ; dans la plaine, les alluvions quaternaires de la Seine et de la Marne constituent la confluence.

Les données historiques font état en 629 d'une donation de l'évêque de Paris au Chapitre Notre-Dame de Paris d'une portion d'un territoire qu'il possédait à Sucy. C'est probablement en 811 que le Comte de Paris lègue la totalité du village au Chapitre. Il est fait mention de l'église Saint-Martin, de ses dépendances et d'un manoir seigneurial.

Un récent travail universitaire fait apparaître une structure originale du centre ville dès 1412<sup>3</sup> ; cette structure géométrique quadrangulaire semble désigner un élément contraignant pour le développement urbanistique ; elle a subsisté jusqu'aujourd'hui. Il est donc autorisé de

---

<sup>1</sup> MICHEL J.-P., 1972. *Le quaternaire de la région parisienne*. Thèse de l'Université de Paris 6 ; 579 p.

<sup>2</sup> RODRIGUEZ P., 1992. Intervention géo-archéologique sur le tracé du collecteur EUL1 Port de Bonneuil, Val-de-Marne ; rapport de synthèse. Laboratoire Départemental d'Archéologie du Val-de-Marne.

<sup>3</sup> NOËL V., 1997, *Le terroir de Sucy-en-Brie (Val-de-Marne) au début du XV<sup>ème</sup> siècle ; étude du censier de 1412* ; Mémoire de maîtrise de l'Université Paris I ; 3 vol.

penser qu'elle est antérieure au XVe siècle et pourrait correspondre à un noyau urbain défensif.

Les données archéologiques, contrairement à celles fournies par les historiens locaux sont presque inexistantes. Quelques découvertes fortuites et des fouilles anciennes n'apportent pas d'information sur la constitution du terroir.

Deux opérations récentes menées à proximité du centre historique, et donc de l'opération présentée ici, ont démontré l'absence de vestige d'occupation, sur les deux parcelles concernées, antérieur au Bas Moyen-âge ; pour cette dernière période il ne s'agit que de traces fugaces<sup>4</sup>. Il faut donc envisager un développement antérieur très limité, sans occupation ni activité périphérique lourde. Ce constat tendrait à conforter l'existence d'une structure peu ouverte sur l'extérieur.

Le terrain concerné par cette opération est situé à une cinquantaine de mètres à l'est du clocher de l'église, daté du XIIe (figure 1). En plusieurs occasions, la nécropole associée a été mise au jour par des travaux d'aménagement urbains. Ces découvertes n'ont pas été à notre connaissance documentées.

Cette proximité rendait impérative l'évaluation archéologique d'un terrain voué à terrassement.

---

<sup>4</sup> DURBET G., 1999. Sucy-en-Brie, Z.A.C. du Centre I et II, diagnostic archéologique ; Document Final de Synthèse, 11 p.

## DESCRIPTION – RESULTATS

### *Méthode*

La superficie concernée par les travaux de terrassement couvre environs 1000 m<sup>2</sup>. Quatre tranchées de la largeur du godet ont été pratiquées jusqu'au travertin de Brie (figure 2) ; bien que contraint par la présence d'arbres, l'emplacement de ces sondages est cohérent. Un seul a révélé des témoins d'occupation ; la tranchée initiale a été élargie.

### *Géo-stratigraphie*

Les limons quaternaires sont bien développés. Ils se présentent sous les formes maintenant classiques repérées dans le secteur.

La tranchée IVb présente leur développement maximum :

Sommet du travertin de Brie :	101.0 NGF
Il comporte des poches parfois importantes d'argile de décalcification.	
Sommet du sol brun (sol B) :	101.8 NGF
Sommet du sol végétal (sol A) :	102.0 NGF

Tranchée III :

Sommet du travertin de Brie :	101.3 NGF
Sommet du sol brun (sol B) :	101.8 NGF
Sommet du sol végétal (sol A) :	102.0 NGF

La comparaison des altitudes relevées dans les deux tranchées fait apparaître un pendage du substrat du nord vers le sud, peu significatif.

### *Vestiges archéologiques*

Aucune perturbation contemporaine n'a été observée à l'exception des aménagements encore existants (bassin paysager, appentis,...) ; la terre végétale n'a pas livré de vestiges archéologiques antérieurs au XVIIIe.

Seule la tranchée I a révélé des vestiges d'occupation (Figure 3) :

Fait 1 :

- structure excavée mise au jour partiellement
- présente un angle droit
- comblement brun-noir
- absence de mobilier

Fait 2 :

- structure excavée
- creusement irrégulier

comblement homogène brun-clair  
absence de mobilier  
recoupée par le creusement du Fait 3

Fait 3 :

structure excavée  
creusement quadrangulaire  
comblement brun-noir  
présence d'un tesson de panse de céramique vernissée verte

Fait 4 :

structure excavée  
creusement quadrangulaire  
comblement brun-noir  
absence de mobilier

Fait 5 :

structure excavée  
creusement quadrangulaire  
comblement brun-noir  
absence de mobilier

Fait 6 :

structure excavée  
contour circulaire  
comblement brun-clair (vue 1)  
Mobilier archéologique :  
1 col de gargoulette  
1 tesson de panse de grès du Beauvaisis



**Vue 1 : Fait 6**



Fait 7 :

grande structure excavée mise au jour partiellement  
creusement présentant un angle droit.

comblement brun-noir

présence de tessons de céramique vernissée, de fragments de tuile, de tessons de  
vitre et de clous très oxydés.

## **INTERPRETATION**

Les éléments de datation disponibles sont d'une part les tessons de céramique attribuables au XVe ou XVIe siècle, et d'autre part les différents vestiges identifiés dans le comblement des Faits 3 et 7, attribuables au XVIIIe ou XIXe siècle.

Deux ensembles archéologiques peuvent être discernés ; un premier constitué par le Fait 6, attribuable à la fin du Moyen-Age, auquel on peut vraisemblablement rattacher le Fait 2 bien qu'aucun artefact ne l'atteste (remplissage comparable) ; un second constitué par les Faits 3 et 7 auxquels on peut rattacher de part leur morphologie et l'identité de remplissage, les Faits 1, 4, et 5.

La morphologie commune et peu caractéristique des faits 6 et 2 ne nous permet pas de déduire leur fonction ; on peut penser que ces creusements sont à mettre en relation avec une activité agricole.

Les autres structures sont de facture récente. Elles pourraient être attribuées à des aménagements horticoles de type verger ou jardin d'agrément (trous de plantation) et plate-bande

## **CONCLUSION**

Réalisée dans de bonnes conditions, cette évaluation confirme les observations effectuées lors des deux opérations précédentes. L'occupation de ce secteur n'est pas antérieure à la fin du Moyen-Age. Ceci nous semble en contradiction avec une présence attestée par les mentions du village probablement dès le VIIe et de manière certaine au début du IXe. Il y a donc là matière à réflexion ; l'hypothèse d'une structure villageoise défensive ancienne, peu tournée vers le plateau et probablement adossée à la forêt nous semble la plus plausible. On peut aussi s'interroger sur la localisation réelle du village évoqué en 811. L'étude de la nécropole attestée autour de l'église Saint-Martin pourrait répondre en partie à ses interrogations. Il est donc nécessaire d'intervenir systématiquement sur l'ensemble des travaux affectant le secteur et permettant d'accéder aux niveaux archéologiques.